



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 15
Suffrages exprimés: 23

République Française

Délibération N° 2023-52
Conseil Municipal du 19 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 13 Avril 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – J.P. DESLIAS – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – F. GUIRAO – H. ROSARIO – S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : T. DEGRANDE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – G. MICHELY donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – J.F. CESSAC donne pouvoir à K. PERROIS – P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – A. DUBRUN donne pouvoir à K. GAI – E. CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD – C. RAFIN donne pouvoir à G. MIGNON – P. MAURY donne pouvoir à Bernard LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : T. DEGRANDE – G. MICHELY – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – A. DUBRUN – E. CLEMENTEL – S. DELIMOGE – P. BERTON – C. RAFIN – S. BUTET – J. MARTINEAU – P. MAURY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : G. MIGNON

DEMANDE D'INTERVENTION DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE LA CHARENTE EN VUE D'UNE ACTION DE SENSIBILISATION

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération n° 2021-40 du Conseil municipal du 24 mars 2021 relative à la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » ;

VU l'avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac valant convention d'adhésion de la Commune de Châteauneuf-sur-Charente au programme « Petites Villes de Demain » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de « Petites Villes de Demain », une intervention de médiation culturelle en collaboration avec le CAUE devrait avoir lieu sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que la mission de sensibilisation consiste en le fait d'attirer l'attention du public et de démontrer l'importance de certains enjeux. Elle s'inscrit dans la recherche de l'intérêt général et dans la perspective d'une qualité optimisée de l'action envisagée. Elle peut concerner une grande diversité de problématiques et prendre de nombreuses formes (expositions, conférences, ateliers, publications...);

CONSIDÉRANT que cette intervention gratuite se déroule en 3 étapes :

- Prise de connaissance de la commande : rencontre du commanditaire, échange sur l'action envisagée, le public cible et les enjeux correspondants ;
- Elaboration de l'action de sensibilisation en interne et éventuellement avec des partenaires ;
- Réalisation de l'action de sensibilisation auprès du public cible.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré **PAR 23 VOIX POUR** décide :

- D'approuver la demande d'intervention du CAUE de la Charente, telle qu'elle figure en annexe, en vue d'une action de sensibilisation ;
- D'autoriser M le Maire à la signer et tous les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.